

Danny TROM, *La France sans les Juifs. Émancipation, extermination, expulsion*

Paris, Presses universitaires de France, coll. « Émancipations », 2019, 155 p.

Valérie Irtanucci-Douillard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/58227>
DOI : 10.4000/assr.58227
ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2020
Pagination : 309-311
ISBN : 978-2-7132-2826-1
ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Valérie Irtanucci-Douillard, « Danny TROM, *La France sans les Juifs. Émancipation, extermination, expulsion* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 192 | octobre-décembre 2020, mis en ligne le 31 décembre 2020, consulté le 22 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/assr/58227> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.58227>

Ce document a été généré automatiquement le 22 janvier 2021.

© Archives de sciences sociales des religions

Danny TROM, *La France sans les Juifs. Émancipation, extermination, expulsion*

Paris, Presses universitaires de France, coll. « Émancipations », 2019, 155 p.

Valérie Irtanucci-Douillard

RÉFÉRENCE

Danny TROM, *La France sans les Juifs. Émancipation, extermination, expulsion*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Émancipations », 2019, 155 p.

- 1 Le titre de cet essai reprend une partie de la phrase prononcée, en 2015, par Manuel Valls, Premier ministre à l'époque, à la suite de l'attentat de l'Hyper Casher à Paris : « Sans les Juifs de France, la France ne serait pas la France. » En huit chapitres, l'auteur veut rendre compte et expliquer l'émigration actuelle des juifs hors de France, qu'il estime « de masse » et dont il reconnaît par ailleurs qu'elle est impossible à quantifier. Il replace la relation de la France avec les Juifs dans un contexte historique plus large en critiquant la construction européenne et contextualise également l'État d'Israël de sa création à 1967.
- 2 En préambule, Danny Trom pose son cadre, construit sur deux problématiques : celle de l'État-nation et celle de la question juive. Afin d'introduire le premier point sur l'État-nation, il commence par rappeler la difficulté posée aux sciences sociales d'analyser l'actualité, notamment lorsqu'il s'agit de dénouer les imbrications entre situation et histoire ou encore entre phénomènes micro et macroscopiques et vie quotidienne, alors que « nul n'est censé ignorer l'« actualité » » (p. 12). L'auteur poursuit en affirmant que l'un des acteurs de l'actualité est l'État-nation, dont l'action implique ses membres, et peut ainsi conclure : « Aussi l'actualité est-elle toujours *notre* actualité » (p. 15). Quant à la « question juive », elle ressurgit en tant que « problème juif » au XX^e siècle par la multiplication d'« énoncés négationnistes » récurrents, dirigés par l'État iranien, qui se propagent, selon l'auteur, dans de nombreuses sphères politiques, historiques, etc. Ceci

aurait amené les Juifs à partir massivement ces dernières années. Cette question juive apparaît comme un événement saillant car y convergent « le sujet, situé, et l'histoire du monde » (p. 22). Sans doute l'auteur cherche-t-il à montrer qu'en tant que membre d'un État-nation et chercheur, il se sent impliqué comme individu dans l'actualité et que cette implication est le résultat de la modernité politique auquel il ne peut guère déroger.

- 3 Dans les chapitres 1 à 3, il se penche sur les fondements de la construction européenne et sur le concept d'État-nation, en essayant de démontrer leur incompatibilité, notamment lorsqu'il s'agit de l'État d'Israël. Très critique envers le paradigme libéral des relations internationales à l'origine de la construction européenne, il en souligne les limites, en opposant les principes qui prévalent aux origines de l'Union européenne et ceux structurant l'État d'Israël. L'auteur n'hésite pas à élever au rang de « fable » l'édification pacificatrice de l'Europe reposant sur la défaite et le crime, obligeant au renoncement des nations à être elles-mêmes. La construction européenne aurait non seulement discrédité le principe de l'État-nation mais mis également fin à « l'alliance royale » qui garantissait la protection aux Juifs en échange de leur fidélité aux États. C'est la raison pour laquelle à la suite de la Shoah, les Juifs ont cherché un substitut à cette alliance dans la création de l'État d'Israël, alors que celui-ci est réprouvé par l'Union européenne, car il ne refléterait pas l'esprit européen.
- 4 Dans les chapitres 4 et 5, l'auteur aborde les relations entre les Juifs et la France. Il tente une explication sur l'origine de l'antisémitisme actif qui serait en recrudescence, notamment à l'occasion des attentats de Mehra en 2012 à Toulouse, l'attentat contre *Charlie Hebdo* ou l'attaque de l'Hyper Casher en 2015. Pour l'auteur, ces différents actes antisémites révèlent une question dont personne ne parle : celle de l'intégration des populations qu'il qualifie pudiquement d'« issues de l'immigration dite postcoloniale » (p. 61). Il déplore ce silence par des allusions, lourdes de fortes suspicions et propices à tout type d'interprétation de la part du lecteur. Selon lui, l'antisémitisme résulterait d'un « terreau » constitué par la culture, chez les immigrés en France, d'un « ressentiment à l'égard des juifs » (p. 67) qu'ils estiment protégés, alors qu'eux-mêmes se sentent lésés par la République. Un tel terreau est politisé par le djihadisme radical. L'auteur oppose l'histoire de l'assimilation des Juifs, devenus au fil du temps des citoyens à part entière et qui occupent de plus en plus la scène politique, économique, intellectuelle et artistique de la France, et la situation des autres immigrés, victimes de crimes coloniaux et néocoloniaux et d'une politique raciale de la part de l'État qui ne les reconnaît pas. Considérant les Juifs comme étant des oppresseurs disposant d'une immunité collective, fruit d'une conscience trop vive de la Shoah, ces immigrés réclament une égalité de traitement. Pour l'auteur, toutefois, si les Juifs quittent la France, ce ne serait pas seulement parce qu'ils seraient la cible d'une entreprise criminelle, c'est aussi parce qu'ils se sentiraient abandonnés, depuis Vichy et la collaboration, par l'État français et voudraient trouver refuge et protection auprès de l'État d'Israël.
- 5 Les chapitres 6 et 7 sont sans aucun doute les plus intéressants du livre. L'auteur y propose une analyse comparative des points de vue de Raymond Aron et d'Hannah Arendt sur la qualification des rapports entre les juifs citoyens dans leurs États et l'État d'Israël. Puis, il propose de comparer la réaction émotionnelle que la guerre des Six Jours de 1967 a suscitée chez Raymond Aron et Hannah Arendt. Pour Raymond Aron, antisioniste, l'État-nation était un rempart contre le totalitarisme et il était la seule

forme viable capable de réaliser une communauté politique dans laquelle les Juifs pouvaient fusionner. Hannah Arendt, devenue antisioniste, décelait dans l'État-nation des germes de totalitarisme, tout en manifestant une défiance à l'égard des États dans lesquels les Juifs ne peuvent que se juxtaposer. Jusqu'en 1967, Raymond Aron considérait que l'État d'Israël avait des répercussions négatives sur les juifs par la politisation du nom « juif », alors qu'Hannah Arendt considérait comme une faiblesse la dépolitisation des Juifs en cas d'assimilation. Si Aron niait l'existence d'une politique juive, Arendt recherchait ce que devait être une politique juive tout en soutenant l'obsolescence de la forme État-nation. Selon l'auteur, les deux intellectuels incarnent deux visions antagonistes du rapport des juifs à leurs États respectifs : en France, l'israélite doit se conformer aux exigences républicaines ; en Allemagne les juifs contribuent collectivement à un projet de nation culturelle allemande. Or malgré ces nombreux points divergents, les deux intellectuels ont opéré une « suspension de jugement » (p. 99) après 1967, en manifestant la même réaction émotionnelle relevant d'une expérience politique. Leur différence a en effet été « égalisée » car la crainte de la disparition de l'État d'Israël, devenue le moment fondateur, a révélé leur attachement inopiné à cet État. Dès lors, il leur est apparu évident que sa potentielle destruction faisait écho, comme une répétition angoissante, à la Shoah. Après la destruction physique du peuple Juif, devenait possible celle d'un État qui était le seul à même de remplir la fonction protectrice des Juifs. Cette « égalisation » a été rendue possible par le besoin de protection ressenti par les Juifs après 1967. La réalité de l'existence de l'État d'Israël a permis à tous les Juifs de vivre la même expérience politique : celle de se sentir protégés par l'État d'Israël qui matérialise cette capacité. Le besoin de protection est accentué par le sentiment d'abandon progressif, éprouvé comme tel par les Juifs, depuis l'Émancipation en Europe. Il s'est d'autant plus renforcé avec le passage d'une existence pérenne de l'État d'Israël à une existence rendue précaire par la guerre.

- 6 Cet essai tente donc d'expliquer la responsabilité de l'Europe et de la France dans la fuite de nombreux Juifs de France. L'auteur insiste particulièrement sur l'incapacité de l'État français à gérer les périodes post-émancipatrice et postcoloniale, ce qui aurait soulevé un potentiel conflit de loyauté parmi des Juifs en diaspora. La démonstration est toutefois entachée par un argumentaire parfois réduit aux opinions subjectives de l'auteur. Les propos relatifs à l'Europe sont polémiques, de nombreuses formules sont vagues ou allusives et de fréquents sous-entendus approximatifs peuvent discréditer le discours en s'appuyant trop souvent sur des « on », des « certaines », des « ce sont des », des « ceux qui » ou des « il se dit que ». Parce qu'ils sont peu étayés factuellement ou scientifiquement, les propos de l'auteur peuvent détourner les lecteurs des problèmes liés au vécu quotidien des Juifs européens, et singulièrement des juifs de France, qui restent malheureusement victimes de l'antisémitisme en plein XXI^e siècle. Par ailleurs, le « Juif de France » est essentialisé et uniformisé, tant du point de vue des émotions, des pensées que des actes. Or la relation à l'État français ou à l'État d'Israël est aussi variée qu'il y a de Juifs. C'est le cas également des immigrés musulmans. Ce sujet, grave s'il en est, aurait mérité non pas un essai polémique mais un travail de recherche documenté par une enquête de terrain et étayé notamment par des chiffres, comme ceux de l'émigration effective des juifs de France.